



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC NOUVELLE-BEAUCE
MUNICIPALITÉ DE FRAMPTON

Séance extraordinaire du 17 mai 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Frampton, tenue le lundi 17 mai 2021 à 18h30, à la salle municipale, 107, rue Sainte-Anne, Frampton.

Sont présents : M. Michael Byrns, conseiller siège 1
M. Victor Boutin, conseiller siège 4
Vacant, siège 5
M. Yves Roy, conseiller siège 6

Est absent : M. Gaston Vachon, conseiller siège 2 (motivée)
M. Jérôme Fournier, conseiller siège 3 (motivée)

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Soucy.
Est également présente Madame Mélanie Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3.1 Mot de bienvenue et Ouverture de la séance

Monsieur le maire Jacques Soucy déclare ouverte la séance extraordinaire du 17 mai 2021.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil d'une municipalité est tenu de siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à en prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les vidéoconférences ou en personne.

En vertu d'un arrêté ministériel émis le 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

3.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'avis de convocation transmis le 14 mai et qu'ils y renoncent;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire;

À CETTE CAUSE Il est proposé par Michael Byrns que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

- 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**
 - 1.1 Mot de bienvenue et ouverture de la séance
 - 1.2 Présentation et adoption de l'ordre du jour
- 2- ADMINISTRATION**
 - 2.1 Modalités de départ de l'employé no.4
- 3- LEVÉE DE LA SÉANCE**

2105-113

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2. ADMINISTRATION

2.1 Modalités de départ de l'employé no.4

CONSIDÉRANT le départ de l'employé no 4 le 14 mai 2021;

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de s'assurer des modalités de départ de l'employé no 4 selon les normes applicables, le cas échéant;

2105-114

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Victor Boutin et résolu :

QUE la directrice générale soit et elle est, par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité de Frampton, tout document relatif à la fin de l'emploi de l'employé no 4.

QUE la directrice générale soit autorisée à affecter et verser les montants requis, le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

2105-115

À 18 h 33, il est proposé par Yves Roy résolu, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

« Je, Jacques Soucy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Jacques Soucy, maire

Mélanie Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière